

DECRET N°73-233 du 30 juillet 1973

portant affectation de magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU la Loi N°64-28 du 9 décembre 1964, portant organisation judiciaire et les textes modificatifs subséquents ;
 - VU la Loi N°65-3 du 20 avril 1965, fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
 - VU la Loi N°65-5 du 20 avril 1965, portant statut de la magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
 - VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
 - VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
 - VU le Décret N°526/PR/MJL du 29 décembre 1966, nommant Mr Dominique ZIN-SOU en qualité de Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou ;
 - VU le Décret N°71-235 du 26 novembre 1971, nommant Mr Aminou Moninou comme Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Ouidah ;
 - VU le Décret N°70-111/CP/MJL-231 du 5 juin 1970, nommant Mr Xavier OSSENI ADECHI en qualité de Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Lokossa ;
 - VU le Décret N°72-342 du 13 décembre 1972, nommant Mr Hilaire HOUNKPODOTE en qualité de Substitut Général par intérim près la Cour d'Appel de Cotonou ;
 - VU le Décret N°73-27 du 23 janvier 1973, portant nomination de Mr Pierre EHOUMI en qualité de Conseiller par intérim près la Cour d'Appel de Cotonou ;
 - VU le Décret N°73-60 du 12 février 1973, maintenant Mr Jacob QUENUM comme Juge au Tribunal de Première Instance de Porto-Novo ;
 - VU l'Arrêté N°41/MJL/231 du 4 juin 1970, nommant Mr Alexis NOUKOUNMIANTAKIN en qualité de Juge à Cotonou ;
 - VU l'Arrêté N°103/MJL/231 du 15 décembre 1970, nommant Mme AGBANRIN Victoire en qualité de Juge à Cotonou ;
 - VU l'Arrêté N°60/MJL/231 du 25 août 1971, nommant Mr André LOKOSSOU en qualité de Substitut du Procureur près le Tribunal de Première Instance de Cotonou ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 19 juillet 1973 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogés :

- dans toutes leurs dispositions, les décrets N°s70-111/CP/MJL/231 du 5 juin 1970, 73-27 du 23 janvier 1973 et 73-60 du 12 février 1973,
- les décrets N°s526/PR/MJL du 29 décembre 1966, 71-235 du 26 novembre 1971 et 72-342 du 13 décembre 1972 en leurs dispositions concernant MM. Dominique ZINSOU, Aminou Mouinou et Hilaire HOUNKPODOTE,
- les Arrêtés N°s41 et 103/MJL-231 des 4 juin et 15 décembre 1970 dans toutes leurs dispositions

et

- l'Arrêté N°60/MJL/231 du 25 août 1971 en ses dispositions concernant Mr André LOKOSSOU.

ARTICLE 2 - Sont nommés Conseillers par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou, Mme AGBANRIN Victoire et Mr Alexis NOUKOUNMIANTAKIN, Magistrats du 3ème grade, 4ème échelon.

ARTICLE 3 - Mr Xavier OSSENI ADECHI, Magistrat du 3ème grade, 6ème échelon, est nommé Substitut Général par intérim près la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 4 - Mr Pierre EHOUMI, Magistrat du 3ème grade, 5ème échelon, est nommé Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 5 - Mr Dominique ZINSOU, Magistrat du 3ème grade, 5ème échelon, est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou, spécialement chargé du 2ème Cabinet d'Instruction.

ARTICLE 6 - Mr Hilaire HOUNKPODOTE, Magistrat du 3ème grade, 6ème échelon, est nommé Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Ouidah.

ARTICLE 7 - Mr Jacob QUENUM, Magistrat du 3ème grade, 4ème échelon, est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Lokossa.

ARTICLE 8 - Mr Aminou Mouinou, Magistrat du 3ème grade, 5ème échelon, est nommé Directeur par intérim de l'Administration Générale de la Justice.

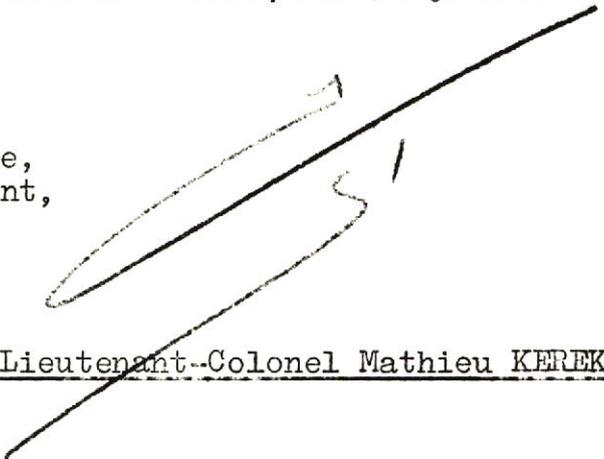
ARTICLE 9 - Mr André LOKOSSOU, Magistrat intérimaire, est nommé Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Porto-Novo.

.../...

ARTICLE 10 - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er octobre 1973, sera publié au Journal Officiel!-

Fait à COTONOU, le 30 juillet 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



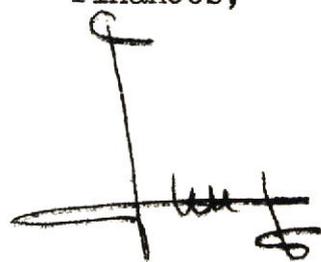
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MJL et ses services 20 - autres ministères 10 - Intéressés 9 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-DB-CF-DC-Gde Ch.8
Solde 1 - Trésor 4 - DI 8 - CSM 2 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.